



FRATERNITÉ  
DES CONSTABLES  
DU CONTRÔLE ROUTIER  
DU QUÉBEC



## **Communiqué 2024-07 Le 09 février 2024**

### **Informations diverses**

Aux membres,

Voici quelques informations que nous aimerions vous partager.

#### **Sommet national sur les véhicules volés à Ottawa :**

Martin Laflamme le vice-président secrétaire général et trésorier nous représentait lors de cet évènement. Plusieurs centaines de personnes étaient sur place dont des acteurs majeurs tel que le Premier Ministre du Canada M. Justin Trudeau, le Ministre de la Sécurité publique du Québec M. Bonnardel. Des annonces ont été faites durant la journée par les politiciens mais ce qui a été retenu c'est que les vols de véhicules sont des crimes de plus en plus fréquents, de plus en plus violents et dont les agents de la paix peuvent faire les frais.

Monsieur Yvon Barrière vice-président de l'AFPC-Québec a fait parvenir une lettre au Ministre de la sécurité publique du Canada mentionnant le rôle que nous pourrions jouer pour aider à enrayer ce fléau. Vous en trouverez une copie jointe au présent communiqué.

#### **Assermentation des nouveaux contrôleurs routiers :**

Jeudi le 08 février se tenait, à l'École Nationale de Police du Québec, l'assermentation de 13 nouveaux contrôleurs routiers en présence de notre président Jean-Claude Daignault mais également de l'état-major de CRQ et du Président de la SAAQ M. Ducharme. Nous les félicitons pour cette cohorte qui exceptionnellement s'est tenue hors de murs de l'ENPQ et nous leur souhaitons un bon apprentissage dans leurs nouveaux bureaux respectifs.

#### **Infraction de vitesse et arrestation au CPP:**

Dans la nuit du 19 janvier les agents du bureau de St-Jérôme circulaient sur l'autoroute 15 et se sont fait dépasser à grande vitesse par un SUV. Ils ont entrepris de l'intercepter. Le véhicule a été suivi à une vitesse de 170 km/h. Lors de l'interception, le conducteur a refusé de s'identifier malgré plusieurs avertissements des agents. Ils ont donc procédé à l'arrestation du prévenu en vertu des pouvoirs du Code de procédures pénales sous l'œil des caméras des trois autres passagers. Lorsqu'ils l'ont assis dans leur véhicule l'individu s'est finalement identifié. Il a reçu un constat pour la vitesse, un deuxième pour avoir refusé de remettre son permis de conduire et une suspension de son droit de conduire.

**Arrestation facultés affaiblies par les drogues :**

Le 07 février les agents du bureau de Trois-Rivières ont intercepté un véhicule tracteur qui circulait sans semi-remorque (bobtail). Lors de l'intervention ils ont immédiatement constaté que le conducteur ne semblait pas dans un état « normal », ils ont donc entrepris de faire les épreuves de coordination des mouvements (ECM) qu'il a échoué. Le conducteur a été mis en état d'arrestation. Il a été conduit au poste de police afin de se soumettre à un agent évaluateur, test qu'il a également échoué.

**Exercice de mobilité :**

Nous désirons porter à votre attention qu'un exercice de mobilité est présentement en cours. Vous avez jusqu'au 26 février pour demander un changement de bureau. Nous vous demandons de vous référer au courriel que l'employeur a envoyé cette semaine.

Votre Exécutif